

L'an deux mil dix-huit le quinze novembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Routot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. Bernard VINCENT, Maire.

Mme Odile VOSNIER, M. Yann LOLLIER, M. Marie-Jean DOUYERE, M. Régis DELAMARE, Mme Florence DE MENECH, M. Gilles GREAUME, Mme Claudine NOUVELLE.

Absents excusés : Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Frédéric BARON, Mme Betty SOMON, Mme Claire VALTIER.

Absents : Mme Caroline PERREU, M. Eric DEZELLUS.

Mme Florence DE MENECH a été nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Restauration de la toiture de la halle : projet et demandes de subventions
- Mairie : renouvellement du parc informatique du secrétariat
- DM n° 4 : parc informatique mairie

RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA HALLE : PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la restauration de la toiture de la halle d'un montant de 81 675,60 €. Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---|------|
| - subvention Région/Fondation du Patrimoine | 50 % |
| - autofinancement de la commune | 50 % |

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet. Il autorise M. le Maire à lancer une opération "souscription à la Fondation du Patrimoine" et à demander des subventions auprès de la Région/Fondation du Patrimoine ainsi que tout autre organisme susceptible de participer à ce projet. Il l'autorise également à lancer une consultation et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

MAIRIE : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE DU SECRETARIAT

M. le Maire indique au conseil municipal que le serveur actuel a été acheté en mai 2011. C'est une tour traditionnelle avec un Windows serveur 2007 qui, normalement, devrait être éteinte tous les soirs. Or, il s'avère que les sauvegardes et les mises à jour (Windows et anti-virus) sont effectuées la nuit. De plus, ce serveur arrive au bout de ses possibilités car il manque de puissance, de rapidité et supporterait mal la mise à jour nécessaire pour le prélèvement à la source.

Par voie de conséquence, les PC, qui ont été achetés entre 2011 et 2013, commencent aussi à devenir obsolètes et, si la commune procédait à l'achat d'un nouveau serveur, seraient dans l'incapacité de suivre.

Il s'avère également que, l'été, la chaleur dans les bureaux est très élevée et les ventilateurs des machines n'arrivent pas à refroidir correctement celle-ci, d'où un risque de panne accru. Il serait donc opportun d'envisager également l'achat d'une baie climatisée pour ne pas dépasser les 25° et qui, de plus, contiendrait le bruit émis par le serveur.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet. Il autorise M. le Maire à lancer une consultation et à inscrire les budgets nécessaires à l'opération 34, compte 2183, dans la limite de 17 000 €.

DM N° 4 : PARC INFORMATIQUE MAIRIE

M. le Maire que, suite à la délibération précédente d'accepter le renouvellement du parc informatique du secrétariat, il y a lieu de prendre la Décision Modificative suivante :

- compte 2183 opération 34 (mairie)	+ 17 000 €
- compte 2158 opération 61 (matériel et mobilier)	- 17 000 €

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Commune nouvelle de "Le Perrey" au 1er janvier 2019

M. le Maire informe le conseil municipal de la volonté des communes de Fometot, Saint-Ouen des Champs et Saint-Thurien de créer: une commune nouvelle à compter du 1er janvier 2019. Ces trois communes appartiennent à deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts. En effet, les communes de Saint-Ouen des Champs et Saint-Thurien sont membres de la communauté de communes Roumois Seine et la commune de Fometot est membre de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle. Les trois conseils municipaux ont exprimé leur souhait que la commune nouvelle soit rattachée à la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de ce projet de rattachement.

Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2019 les modalités de révision des listes électorales seront modifiées. En effet, actuellement les listes d'électeurs sont établies par la commission de révision des listes électorales propre à chaque bureau de vote. A compter du 1er janvier 2019, cette commission sera supprimée et c'est le Maire qui décidera seul d'inscrire ou de radier un électeur, sous contrôle du juge administratif lorsqu'il sera saisi par un citoyen. Or, cette saisine du juge sera obligatoirement précédée d'un recours administratif formulé auprès d'une

commission de contrôle communale. Il demande donc au conseil municipal de nommer un titulaire et un suppléant pour rejoindre cette commission.

Mme Florence de MENECH et M. Régis DELAMARE se proposent, l'une comme titulaire et l'autre comme suppléant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Bernard VINCENT

Odile VOSNIER

Yann LOLLIER

Marie-Jean DOUYERE

Régis DELAMARE

Florence DE MENECH

Gilles GREAUME

Claudine NOUVELLE